

SOMMAIRE

Nouvelles de l'Acanor	2
Réunion du GT Marquage CE	2
Sous-groupe « Modèle circulaire »	2
Conseil d'administration.....	3
Dernières participations	3
Activités à venir.....	3
Modification des règles d'attribution des marchés publics	4
Comment les entreprises bénéficient de leur participation à l'IEC ?.....	5
Programme du CEN / CENELEC pour l'éducation et la formation à la normalisation	6
Rapport annuel 2015 de l'IEC.....	6
Guide relatif au bon usage de la normalisation dans la réglementation	7
La normalisation, levier stratégique de la mutation des réseaux de distribution	8

Nouvelles de l'Acanor

Réunion du GT Marquage CE

Une réunion de notre groupe de travail relatif au marquage CE s'est déroulée le 16 septembre 2016 chez Clemessy à Mulhouse. Cette réunion a permis de :

- Définir les problématiques liées aux règles du marquage CE à remonter au groupe de travail européen de l'IFAN ;
- Identifier les premiers éléments constitutifs d'un guide Acanor relatif au marquage CE, dont :
 - Objectifs du guide
 - Rôle du marquage CE
 - Acteurs & publics concernés
 - Exigences
 - Evaluation de la conformité technique
 - Problématiques d'applications recensées par l'Acanor
 - Liens utiles.

Le compte-rendu de la réunion ainsi que la présentation sont disponibles sur demande.

N'hésitez pas à contacter kevin.schaal@acantor.org si vous souhaitez contribuer à ces travaux !

Sous-groupe « Modèle circulaire »

Suite aux travaux de notre GT Développement Durable, le sous-groupe visant à définir un modèle circulaire : d'économie, de vie et d'environnement s'est réuni le 29 septembre 2016 à La Vancelle. Une analyse d'initiatives existantes et de la norme ISO 37101 relative aux systèmes de management pour le développement durable des communautés a été faite et les objectifs de ces travaux ont été consolidés. Le travail de fond relatif à ces modèles circulaires a été débuté et sera poursuivi lors des prochaines réunions.

Concept innovant, basé sur un modèle circulaire :

- d'économie
- de vie
- d'environnement



Avec pour moteurs les aspects :

- Une vie en **société** où chacun apporte sa contribution sous des formes diverses, tels que argent, matériels, compétences, disponibilité,...
- Construction et exploitation de **lieux autonomes** en énergie, eau et à partir de matériaux biosourcés / réutilisables
- Production pérenne et locale de **nourriture**
- Création et animation d'une **économie locale / territoriale vivante**
- **Création des conditions de développement humain** collectif et individuel dans les projets de vie sur les aspects suivants : social, partage, autonomie, bien-être, formation et éducation

Si vous souhaitez en savoir plus et vous impliquer, n'hésitez pas à nous le faire savoir !
Un article dédié plus complet sur ces travaux sera publié dans un prochain Acanor Infos.

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'Acanor s'est réuni le 3 octobre 2016 dans les locaux de notre second Vice-Président, Ingénéco à Colmar.

Outre le déroulé classique du Conseil d'Administration, il a également été évoqué les points suivants :

- Amélioration de l'accès aux normes pour les étudiants universitaires ;
- Suite des travaux et partenariat Acanor / Pôle Fibres-Energie ;
- Préparation de nos participations aux réunions IFAN et IFAN Europe lors de la semaine à Francfort.

Dernières participations

- Rencontre IDEFIE à Paris le 4 juillet 2016
- 5 juillet : Réseau commande publique Alsace de l'Agence Attractivité Alsace – L'aide extérieure de la Commission Européenne : quelles opportunités pour les consultants et les PME ?

Activités à venir

- 12 octobre 2016 : Participation à l'Assemblée Générale de l'IFAN à Francfort
- 13 octobre 2016 : Participation au groupe de travail européen de l'IFAN à Francfort
- 7 novembre 2016 : Assemblée Générale et présentation du concept de norme de vision globale visant à définir un modèle circulaire : d'économie, de vie et d'environnement.
- Groupe de travail Acanor relatif au marquage CE
- 6 décembre 2016 : groupe de travail Acanor relatif aux thématiques BEPOS-PEB-BIM

Modification des règles d'attribution des marchés publics

L'Acanor travail au sein d'un groupe de travail dédié à l'élaboration d'un guide pour la prise en compte des objectifs de développement durable et de RSE (articles 6, ar14, article 15, 45-II, 53-I-2 et 53-IV du CMP 2006) dans les appels d'offres pour chaque étape :

- Dossier administratif du soumissionnaire
- Rédaction des avant-projets et/ou des dossiers de consultation (Cahiers des charges techniques = CCTP, GCCA ?)
- Compétences et pondération de critères DD/RSE à l'ouverture des plis

Source : *marche-public.fr*

Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été publié au JORF n°0074 du 27 mars 2016 (NOR: EINM1600207D). Ce décret très attendu et qui a fait l'objet d'une consultation publique a été pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Il transpose les dispositions de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et de la directive 2014/25/UE du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

Il comporte 189 article répartis en cinq parties dont des "Dispositions spécifiques aux marchés de partenariat" inexistantes dans le code des marchés publics précédent issu des dispositions du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics.

Ce décret s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1er avril 2016. Le délai qui était imposé au gouvernement par les directives européennes était fixé au 18 avril 2016.

De nombreuses dispositions sont semblables à ce qui figurait dans les textes précédents mais avec des nuances plus ou moins prononcées.

L'Acanor vous invite à consulter l'article du site web [marche-public.fr](http://www.marche-public.fr) pour connaître le détail de ces dispositions : <http://www.marche-public.fr/contrats-publics/CMP-2016-decret-marches-publics-EINM1600207D.htm>

Accès au décret :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032295952&categorieLien=id>

Comment les entreprises bénéficient de leur participation à l'IEC ?



L'IEC a développé des études de cas démontrant les bénéfices de la participation aux travaux de normalisation à l'IEC pour les entreprises.

L'un des principaux challenges dans une entreprise est de convaincre les employés et dirigeants des bénéfices apportés par l'engagement dans les travaux de normalisation afin de trouver un support de toute l'organisation. Ces études de cas sont des ressources utiles pour démontrer les avantages apportés à des entreprises impliquées en normalisation.

Une quinzaine d'études de cas est disponible sur le site de l'IEC :

http://www.iec.ch/perspectives/industry/case_studies/

Une brochure dédiée à également été rédigé :

http://www.iec.ch/about/brochures/pdf/about_iec/IEC_Case_studies.pdf

Programme du CEN / CENELEC pour l'éducation et la formation à la normalisation

Suite à la dernière réunion du groupe joint européen CEN / CENELEC relatif à l'éducation et la formation à la normalisation, sous la présidence de Laurent OBERLÉ a été défini le programme d'actions. Ce dernier s'articule autour de différents projets :

- Rédiger un document comprenant les meilleures pratiques pour la création et la maintenance de structures nationales ;
- Travailler sur une brochure dédiée aux jeunes professionnels, avec un focus sur l'industrie électrique ;
- Etablir un guide pour promouvoir les ressources existantes en Europe pour l'éducation et la formation à la normalisation.

Rapport annuel 2015 de l'IEC



Chaque année, l'IEC fait un point sur ses activités. L'Acanor vous invite à consulter le dernier rapport pour l'année 2015 : http://www.iec.ch/about/annual_report/pdf/IEC_Annual_Report_2015.pdf

Les rapports des années précédentes sont également consultables : http://www.iec.ch/about/annual_report/

Guide relatif au bon usage de la normalisation dans la réglementation



Le présent guide est principalement destiné aux personnes chargées de :

- la rédaction des textes réglementaires ;
- la validation des textes réglementaires ;
- la formation des rédacteurs des textes réglementaires.

Il s'adresse aussi aux utilisateurs, publics et privés, des normes.

Les normes dont il est question dans ce guide sont issues du processus de normalisation et désignent des documents rédigés volontairement par une communauté d'experts, sous l'égide d'organismes de normalisation, tels qu'AFNOR en France, selon un processus garantissant le respect des principes de la normalisation. Ces normes peuvent venir en appui des réglementations et en constituer des compléments techniques.

Dans le vocabulaire juridique usuel, le terme « normes » désigne les textes juridiques par lesquels les autorités publiques énoncent des règles contraignantes.

Le présent guide a pour but :

- de promouvoir une utilisation vertueuse de la normalisation dans un objectif de simplification de la réglementation ;
- d'indiquer le sens et la portée d'une norme citée dans un texte réglementaire ;
- d'en préciser les conditions de référencement pour une utilisation pertinente et adaptée répondant à l'intention des pouvoirs publics : indicative, privilégiée ou obligatoire.

[> Accès au guide <](#)

La normalisation, levier stratégique de la mutation des réseaux de distribution

Notre membre Isabelle HELLER (Smart Specif) ainsi que Michel DERDEVET (Enedis) ont rédigé un plaidoyer relatif à la normalisation des réseaux de distribution.

Cette analyse s'articule autour des chapitres suivants :

1. Les grandes mutations des réseaux de distribution et du rôle de gestionnaire de réseau de distribution ;
2. Le rôle historique de la normalisation ;
3. Le rôle accru de la normalisation ;
4. Conclusion – Perspectives

Nous vous invitons à consulter ce plaidoyer, paru dans la revue de l'énergie, via le lien suivant:

http://smartspecif.consulting/images/Fichier/Article_revue_nergie_Isabelle_Heller.pdf

N.B. : Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.

Rédacteur : SCHAAL Kevin
Tél : 03 88 57 86 82 - Email : kevin.schaal@acanor.org